

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N°D2022-12-14-013

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

14/12/2022

**Objet :**  
**Convention avec la SPA**  
**et l'association**  
**Givenchats pour la**  
**stérilisation de chats**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 9 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane.

### ETAIENT EXCUSES :

BONNET Didier, HAINE-LEROY Nicole, MUCCI Marie-Hélène, BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, BRIKI Miloud, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:

Mme HAINE-LEROY à M. PASQUALINO  
M. BONNET à Mme CUVILLIER  
Mme BEKKOUCHE à M. MAHIEUX  
M. GALAND à M. DERVILLERS  
Mme MUCCI à Mme COQUELLE Murielle  
M. GALAS à M. ANDRIES  
M. BRIKI à M. HAJA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Grégory GLORIAN, Adjoint à l'environnement, rappelle que la gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

La municipalité de ROUVROY s'est rapprochée de l'association GIVENCHATS qui œuvre à l'échelon local sur le sujet des chats errants. Celle-ci a proposé de signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Ce partenariat serait basé sur un recensement sur le territoire communal des animaux errants. Après la signature de la convention, ces chats seraient trappés, conduits chez un vétérinaire partenaire, stérilisés et pucés, puis remis sur le lieu de la capture. La SPA réglerait directement les frais vétérinaires. La convention prévoirait le traitement de 10 chats jusqu'au 31 décembre 2023, et une subvention de la Ville à la SPA de 500 €. En cas de nécessité, une seconde convention pourrait être signée d'ici décembre 2023. Le projet de convention a été présenté dans le feuillet

des annexes.

Monsieur GLORIAN propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à signer ce document et tous ceux s'y afférant, ainsi que la reconduction d'ici décembre 2023 de ladite convention en cas de nécessité.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de convention avec la SPA et l'association GIVENCHATS
- **DONNE** un avis favorable pour le traitement 10 chats d'ici le 31 décembre 2023, soit une participation de la ville de 500,00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention, tout document s'y afférant, ainsi que ses reconductions éventuelles si nécessaire

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 15 décembre 2022

**Le secrétaire de Séance,**



**Marjorie DENDIEVEL**

**Le Maire,**



**Valérie CUVILLIER**